Communauté de Communes
l'Est Lyonnais

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

MANUEL DE LA CCEL

Communauté de Communes
l'Est Lyonnais

Éditeur : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
Aéroport de Saint-Exupéry · 40 rue de Norvège · 69125 Colombier-Saugnieu
Directeur de la publication : Paul Vidal, président
Textes, photo et maquette : services de la CCEL
Icônes : flaticon.com (sauf p.14, p.33 : pôle métropolitain et p.16 : SMND)
Impression : Imprimerie Corbasienne · 97 avenue du 8 mai 1945 · 69960 Corbas

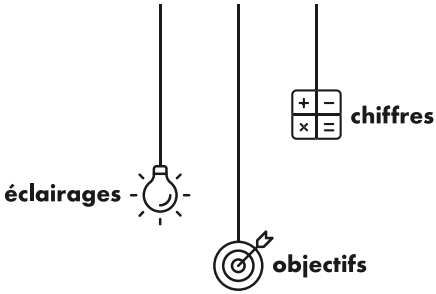

Sommaire

04 Éditorial

06 L'institution

20 Développement

34 Projets urbains

Éditorial

La CCEL, toujours au travail

Le dernier rapport d'activités d'un mandat est toujours un exercice particulier. Retraçant l'historique de l'année écoulée et des actions menées, il est présenté alors que le nouveau conseil communautaire se met en place.

Deux Vice-Présidents ont fait le choix de mettre un terme à leur engagement publique communal et communautaire ; en préambule je tenais à les remercier pour tout le travail accompli à votre service.
L'année 2019 a débuté par l'arrivée, tant attendue, de nouveaux collaborateurs nous permettant de conduire avec plus d'efficience nos politiques publiques.

Au fil des pages, vous constaterez que les questions environnementales : adoption du plan d'actions mobilités, installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques (via le SYDER), lancement du plan climat air énergie territorial (PCAET), adhésion à l'Agence locale pour la transition énergétique (ALTE69), publication du guide zéro phyto ... ont fleuri et verdi nos politiques.
En écho à ces enjeux, nous avons poursuivi nos travaux et projets avec l'adoption du règlement de voirie, mais également à destination du monde économique, qu'il s'agisse du lancement de la marque économique « Territoire d'envol », de rénovation et de création de nos parcs d'activités ou de préparation de l'avenir avec le schéma d'aménagement des zones d'activités de la Plaine Saint Exupéry.

Plus que jamais, il nous revient de faire connaître les atouts de notre secteur

Le travail partenarial dans l'espace de soft gouvernance du Pôle Métropolitain est primordial à mes yeux, tant il permet à chacun de ses membres d'échanger.
Espérons qu'à l'avenir, la compréhension des intérêts de chacun permette la construction de politiques publiques complémentaires, dans le respect des identités locales, au bénéfice de nos concitoyens, qui s'exonèrent des barrières administratives.

Le débat public sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais à Long Terme a passionné les esprits, mais nous a permis de faire entendre notre voix, quant à l'avenir du pole multimodal de Saint Exupéry et son importance au cœur des échanges régionaux.

Plus que jamais, il nous revient de faire connaitre les atouts de notre secteur ; la marque « Territoire d'envol » et le plan de communication attaché, sauront les mettre en valeur dans les années à venir.

L'année 2019 nous a donc permis d'être sur le devant de la scène régionale, gardons notre avenir en main et faisons-le fructifier, pour faire de notre territoire, un territoire d'avenir.

Paul VIDAL
Président de la CCEL

L'institution

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais est née le 29 décembre 1993, pour prendre la suite d'un syndicat de l'Est Lyonnais. Elle rassemblait à son origine 6 communes.

En 2013, 2 nouvelles communes ont intégré la CCEL, portant le bassin de vie à près de 40.000 habitants répartis sur un territoire de 14 000 hectares.

08 Les communes et les compétences
10 L'organisation
12 La mutualisation
14 Les partenaires
18 Les finances

Syndicats, communautés de communes et d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, le renforcement des intercommunalités est un fil rouge des réformes territoriales récentes.

Les récentes réformes territoriale (lois MAPTAM et NOTRe notamment) traduisent un renforcement des missions confiées aux intercommunalités.

Disposant de nombreuses compétences, l'expertise de la CCEL s'exerce dans des domaines divers, de la planification stratégique, qui conditionne le développement du territoire, à des sujets liés à la qualité de vie quotidienne. L'ingénierie de la CCEL se nourrit, dans la construction des projets, d'échanges avec les communes membres et un réseau de partenaires régionaux.

Les compétences

Développement économique

Protection et valorisation de l'environnement

Voirie

Mobilités

Habitat

Cadre de vie

Aménagement de l'espace

Informatique dans les écoles

Ordures ménagères

Gens du voyage

Tourisme

L'institution

Les communes et les compétences

La CCEL est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Les EPCI, tout en étant des groupements de collectivités territoriales, sont régis, par un principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont délégués par leurs communes.

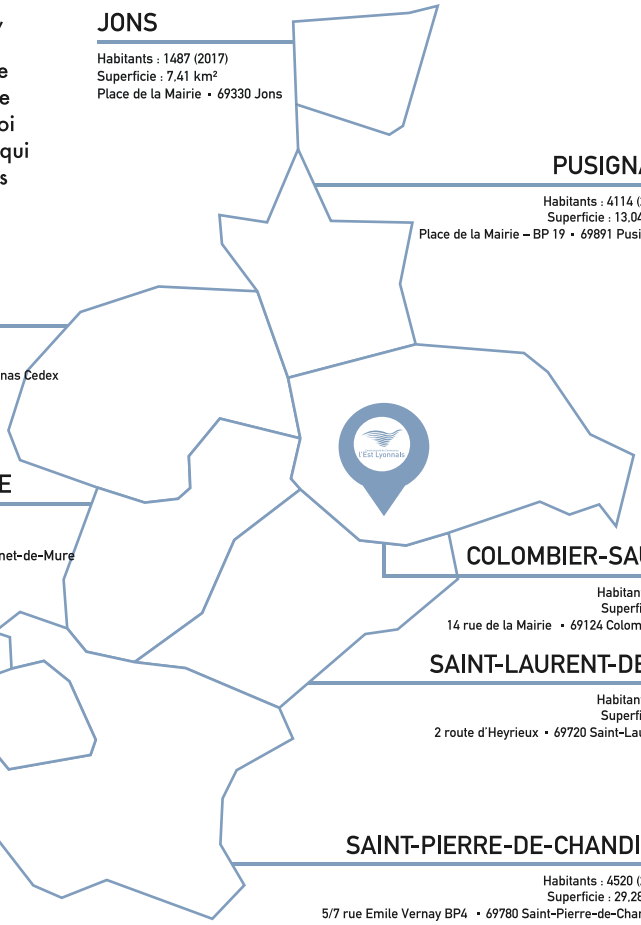

JONS

Habitants : 1487 (2017)
Superficie : 7,41 km²
Place de la Mairie • 69330 Jons

PUSIGNAN

Habitants : 4114 (2017)
Superficie : 13,04 km²
Place de la Mairie – BP 19 • 69891 Pusignan

GENAS

Habitants : 12 734 (2017)
Superficie : 23, 84 km²
Place du général de Gaulle – BP 206 • 69741 Genas Cedex

SAINT-BONNET-DE-MURE

Habitants : 6800 (2017)
Superficie : 16,34 km²
Avenue de l'Hôtel de Ville • 69720 Saint-Bonnet-de-Mure

COLOMBIER-SAUGNIEU

Habitants : 2613 (2017)
Superficie : 27,62 km²
14 rue de la Mairie • 69124 Colombier-Saugnieu

TOUSSIEU

Habitants : 3080 (2017)
Superficie : 5,02 km²
Place de la Mairie • 69780 Toussieu

SAINT-LAURENT-DE-MURE

Habitants : 5377 (2017)
Superficie : 18,63 km²
2 route d'Heyrieux • 69720 Saint-Laurent-de-Mure

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

Habitants : 4520 (2017)
Superficie : 29,28 km²
5/7 rue Emile Vernay BP4 • 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais a la particularité d'avoir pour Vice-Présidents l'ensemble de ses maires. Ainsi, les communes disposent toutes de la même représentation au sein du Bureau Communautaire, expression d'une véritable solidarité et favorisant une meilleure prise en compte des enjeux locaux autour d'un projet communautaire.

Le bureau communautaire 2014-2020

Gilbert MARBOEUF
Maire de Pusignan
Vice-Président

Daniel VALERO
Maire de Genas
Vice-Président

Paul VIDAL
Maire de Toussieu
Président

Pierre MARMONIER
Maire de Colombier-Saugnieu
Vice-Président

Jean-Pierre JOURDAIN
Maire de Saint-Bonnet-de-Mure
Vice-Président

Claude VILLARD
Maire de Jons
Vice-Président

Raphaël IBANEZ
Maire de Saint-Pierre-de-Chandieu
Vice-Président

Christiane GUICHERD
Maire de Saint-Laurent-de-Mure
Vice-Présidente

L'organisation administrative

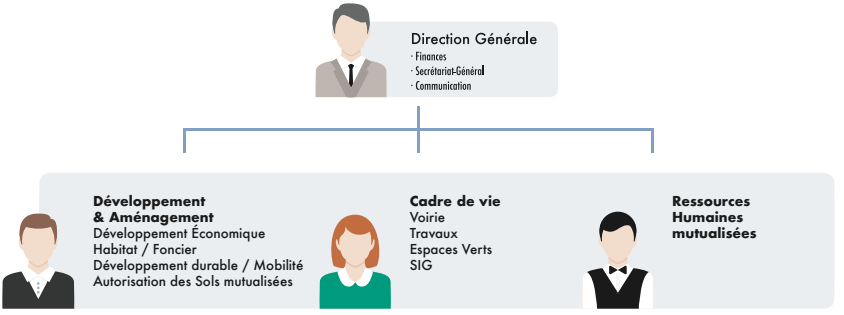

L'institution

L'organisation

En 2019, le Bureau Communautaire s'est réuni 19 fois. À cela s'ajoutent les réunions de la conférence des maires.

La dernière modification des statuts de la communauté de communes porte à 40 le nombre de conseillers communautaires.

L'organisation politique

Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du président et de 7 Vice-Présidents.

PROPOSE

DONNE DES MISSIONS

DÉLÈGUE

PRÉPARE L'ORDRE DU JOUR

Les Commissions communautaires

Les commissions sont composées de conseillers municipaux et communautaires des communes qui travaillent sur des thématiques particulières correspondants aux compétences de la CCEL

REND COMPTE

Le Conseil communautaire

Jusqu'en 2019, le Conseil Communautaire était composé de 41 membres élus au suffrage universel lors des élections municipales dans chaque commune.

La mutualisation consiste en la mise en commun de moyens entre différentes structures. Cette dernière peut prendre plusieurs formes différentes. Ici les communes ont confiées à la CCEL la gestion de certaines de leurs compétences.

L'informatique dans les écoles

La CCEL s'est investie dès 2014 dans la mise aux normes des infrastructures de réseaux dans les écoles primaires suivie de la dotation en VPI (Vidéoprojecteurs interactifs) des classes de CM1 et CM2 dans un premier temps puis CE2 plus récemment. Des PC ont été également mis à disposition des chefs d'établissements en primaire.

Elle assure la maintenance de ces équipements via des marchés publics qui permettent aux enseignants d'obtenir et de tracer les interventions de réparation dans des délais les plus courts possibles.

Le service des ressources humaines mutualisées

Sous la direction d'un chef de service, cinq gestionnaires RH gèrent chaque mois les carrières et fiches de paies de près de 560 agents et élus dans 7 communes de la CCEL.

L'institution

La mutualisation

Dès 2016, la CCEL adopte un schéma de mutualisation en se fixant de permettre aux communes de mutualiser les coûts financiers de leurs services municipaux dans trois domaines : marchés publics & groupement de commandes, ressources humaines et téléphonie & informatique.

À ces chantiers effectifs ou à venir s'est ajouté un service d'Autorisation du Droit des Sols pour 6 communes volontaires.

Le service mutualisé d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Le service mutualisé d'autorisation du droit des sols se compose de 2 instructeurs travaillant l'équivalent d'1,8 ETP et couvre 6 communes de la CCEL. Son activité est en constante augmentation, témoignant d'une véritable attractivité du territoire.

314 demandes d'autorisation, en augmentation de 28% par rapport à l'année précédente.

dont **143** permis de construire d'habitats

et **46** permis de construire d'activités économiques

Pôle**métropolitain**

GRAND LYON LA MÉTROPOLE
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
CAPI PORTE DE L'ISÈRE
VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE
CC EST LYONNAIS

Avec 173 communes, 1 million d'emplois et plus de 2 millions d'habitants, le pôle métropolitain rassemble 5 EPCI et une métropole à statut particulier.

En 2016, la CCEL a pris le parti de rejoindre le pôle métropolitain. Ses différentes compétences lui permettent d'engager des réflexions à grande échelle.

Le pôle agit sur 6 compétences :

- Culture & tourisme
- Mobilité & déplacements
- Aménagement & planification
- Économie-innovation & recherche
- La Plaine Saint-Exupéry (*compétence à la carte*)
- La Vallée du Gier (*compétence à la carte*)

Depuis 2016, le Pôle Métropolitain a pour mission de produire un schéma de développement économique, avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et la CCI Nord-Isère concernant la Plaine Saint-Exupéry.

Située à la croisée de deux départements, six intercommunalités, quatre SCOT et deux CCI, la Plaine Saint-Exupéry accueille de grandes infrastructures comme l'aéroport de Saint Exupéry et le parc des Expositions Eurexpo.

Elle est marquée par une forte dynamique résidentielle et économique.

Sur les trois prochaines décennies environ 1000 hectars de foncier d'entreprise devraient être libérés sur ce territoire pour permettre à de nouvelles entreprises de s'installer.

L'institution

Les partenaires

Fonctionnels

La CCEL agît au centre d'un large écosystème. Sur l'aire métropolitaine lyonnaise 75% des usagers habitent dans un EPCI et travaillent dans un autre. Pour maintenir des politiques en prise avec le réel, elle est présente au sein de nombreuses organisations.

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise regroupe aujourd'hui quarante partenaires à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires... Ils définissent ensemble le programme de travail et en mutualisent les résultats.

sepal
syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Créé en 1985 le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise a pour vocation unique d'élaborer le Scot dont il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres.

AMF69
RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON - ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

L'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités a pour vocation d'aider les Maires et les Présidents d'intercommunalités et leurs élus dans la gestion de leur collectivité et d'être au plus près de leurs préoccupations.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est une structure intercommunale de collecte et traitement des déchets à laquelle a adhéré la CCEL pour la gestion de ses déchets. En 2019, il a collecté pour 41 019 habitants de la CCEL dans les proportions suivantes :

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

ORDURES MÉNAGÈRES

10 607 Tonnes collectées

258,6 kg par habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

1591 Tonnes collectées

38,8 kg par habitant

EMBALLAGES EN VERRE

1103 Tonnes collectées

26,9 kg par habitant

NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Pour favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables, SOLIHA déploie 5 métiers : La réhabilitation accompagnée au service des particuliers ; L'accompagnement des personnes ; La gestion locative sociale ; La production d'habitat d'insertion et la conduite de projets de territoire

ALTE 69 Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône

L'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône se donne pour objectif d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique.

Ayant adhérée en 2019, la CCEL bénéficie notamment des services en ligne de l'agence :

estlyonnais.infoenergie69.org

SMABB SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE

Créé en 1968, pour lutter contre les inondations, les missions du Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre agit sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Bourbre.

SMAVO SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OZON

Le Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon assure une gestion globale et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ozon.

L'institution

Les partenaires

Opérationnels

L'objectif majeur du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise est d'offrir la meilleure offre transport pour les habitants via un réseau de transports urbains reposant sur le maillage du territoire et l'intermodalité.

SYTRAL

En 2019, deux nouvelles lignes ont été inaugurées sur le réseau TCL de la CCEL. L'une reliant Saint-Laurent-de-Mure à Meyzieu Z.i en passant par Pusignan et l'aéroport Saint Exupéry (ligne 47) et l'autre reliant Genas également à l'aéroport (ligne 48).

Une expérimentation de transports à la demande a également été lancée par le SYTRAL dès novembre 2019 sur Mi-Plaine.

BUS 47 BUS 48

SMT AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE
syndicat mixte de transports

Au travers du SYTRAL, la CCEL contribue également au SMT.
Ce dernier est chargé de la mise en œuvre de services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son très large périmètre d'intervention allant du Rhône à Bourgoin Jallieu en passant par Vienne et Saint-Étienne.

territoire d'énergie
RHÔNE - SYDER

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône est un établissement public de coopération intercommunale.

C'est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 200 communes et 400 000 habitants.

La CCEL l'a rejoint sur sa compétence des bornes de recharge de véhicules électriques. Nous avons ainsi déployé sur chacune des communes une borne.

Pour sa compétence ordures ménagères, la CCEL prend à sa charge le coût du service sur son budget général. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté à un taux zéro.

Ainsi, en 2019, ce sont 4 330 270 € que la CCEL a versé au SMND sans demander la moindre contrepartie aux usagers.

Recettes : 47 404 000 €

70,42 % | Fiscalité économique

21,01 % | Dotations

3,18 % | FCTVA

1,90 % | Transports

3,49 % | Autres ressources

Gens du voyage
Mutualisation RH / ADS
Fonds de concours voiries

L'institution

Le budget

Fort d'un territoire à la fois dynamique et attractif, la CCEL dispose d'une fiscalité économique de plus de 33 millions d'euros.

La fiscalité économique permet au territoire de continuer à se développer et d'accompagner les communes. Son dynamisme a jusqu'à présent compensé les baisses successives des dotations de l'État.

Cette mane économique nous engage également à réaliser des équipements toujours plus performants pour maintenir le cadre de vie d'une part tout en favorisant le développement économique du territoire d'autre part.

Dépenses : 47 404 000 €

Reversement de fiscalité	57,77 %
Voiries	23,20 %
Ordures ménagères	9,14 %
Développement économique	0,41 %
Transport	1,90 %
Personnel	2,74 %
Administration générale	1,53 %
Habitat	0,83 %
Gens du voyage	0,38 %
Informatique à l'école	0,11 %
Dette	0,21 %
Divers	1,78 %

Développement

Forte de 3500 entreprises sur son territoire et travaillant à l'ouverture de 1000 ha. de foncier d'entreprise, la CCEL est un acteur majeur du développement économique sur l'aire métropolitaine.

Sur la mandature 2014-2020, elle s'est fixée trois ambitions majeures : Développer les zones d'activités et pérenniser leur attractivité au moyen d'investissements permettant de proposer une offre foncière et immobilière adaptées à l'implantation et au développement d'entreprises. Accompagner les actions collectives des entreprises et des filières pour valoriser les entreprises et l'image du territoire.

Dernièrement, la CCEL a souhaité améliorer l'attractivité du territoire via une politique partagée de promotion du tissu économique.

22 Évolution des ZAE
24 Animation économique
26 Habitat
28 Mobilité et environnement
30 Politiques agricoles
32 Urbanisme

En 2016, la CCEL a conclu avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) une convention-cadre permettant de mobiliser des outils fonciers de soutien à la politique communautaire de développement économique, dans les ZA du territoire. Ce partenariat a été décliné en conventions spécifiques, afin de définir un cadre d'intervention adapté à chaque contexte.

1 ZA de Colombier-Saugnieu

La commercialisation de la tranche 4 est quasiment achevée. La CCEL a également engagé une démarche de maîtrise foncière pour une future tranche 5, qui confortera la vocation de ce site. Il sera cédé au groupement Atelier 4+/SOROVIM pour la réalisation d'un ensemble de bâtiments comptant environ 1 830 m² de surface de plancher.

2 ZAC Syntex Parc

En 2017, la CCEL a demandé la réalisation d'un schéma de composition, portant sur les 9 ha restant à commercialiser. Deux implantations ont été engagées en 2019 : Un pôle logistique (pour la structure TEREVA, produits sanitaires) représentant 32 200 m² de bâtiments au sein d'un terrain de 72 000 m² et le siège régional d'Abus Levage.

3 ZA de la Petite Gare

Les travaux d'aménagement ont été achevés en 2019, suite à la validation d'un schéma d'aménagement et des perspectives de viabilité économique et financière. Cette zone accueillera notamment une maison médicale et un village d'entreprises, dédié à l'artisanat et aux PME (un appel à projets a été lancé fin 2019 sur le lot numéro 4, d'environ 2 534 m²).
Au total, 6 lots ont été créés.

4 EverEst Parc

En 2017, la CCEL a réalisé plusieurs projets significatifs comme le démarrage d'une deuxième tranche du programme EverLand. L'implantation de SOTEB ainsi que la livraison de 9 000 m² de bureaux marquent l'amorce d'une tertiarisation du parc d'activités. L'obtention des autorisations d'urbanisme pour la création d'un pôle de services et d'un village d'entreprises viennent compléter ce tableau

5 Les Marches du Rhône

Trois projets ont été menés par la CCEL : la requalification de la ZA existante ; le lancement, en partenariat avec l'EPORA, de l'étude, dans le prolongement de cette ZA, d'environ 300 ha pouvant accueillir des projets majeurs de développement d'entreprises et l'extension de la partie Sud de la ZA, portant sur 6 ha environ. S'agissant de ce dernier volet, la CCEL a acquis un foncier d'environ 2 ha.

6 ZA Portes du Dauphiné

La CCEL a finalisé, et présenté à ses partenaires, un schéma de composition concernant le secteur « Quatre Chênes – Portes du Dauphiné », afin de répondre aux obligations fixées par des documents de planification stratégique et de disposer d'une vision à long terme de ce site, dont les importantes capacités d'extension (300 à 400 ha) en feront un espace d'activité majeur de l'agglomération lyonnaise.

7 ZA du Revolay

L'étude de définition engagée par la CCEL, qui accompagne la révision du PLU de Saint Bonnet de Mure, vise plusieurs objectifs comme le développement d'une nouvelle offre en immobilier d'entreprise, répondant aux besoins du marché et s'inscrivant dans la stratégie intercommunale et la garantie d'un aménagement qualitatif du site.

Développement

Les Zones d'Activités Économiques

Suite à la remise du schéma de requalification et de développement de 5 ZAE structurantes, la CCEL entre désormais en phase opérationnelle. Elle déclinera ainsi un programme pluriannuel ambitieux, qui verra l'engagement de 9,17 millions d'euros de travaux au profit des ZA.

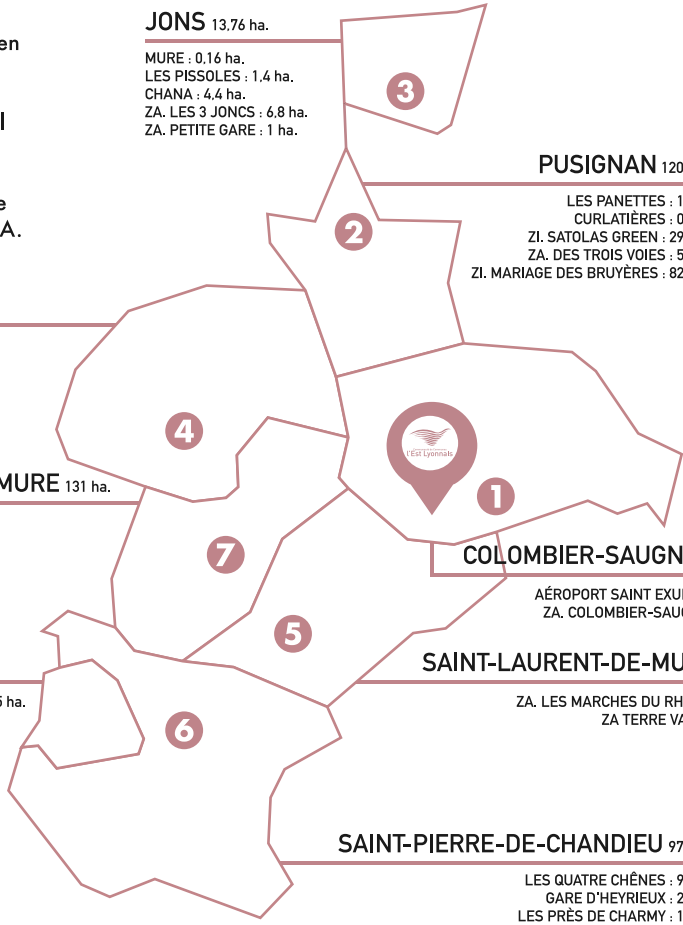

JONS 13,76 ha.

MURE : 0,16 ha.
LES PISSOLES : 1,4 ha.
CHANA : 4,4 ha.
ZA. LES 3 JONCS : 6,8 ha.
ZA. PETITE GARE : 1 ha.

PUSIGNAN 120,4 ha.

LES PANETTES : 1,9 ha.
CURLATIÈRES : 0,6 ha.
ZI. SATOLAS GREEN : 29,8 ha.
ZA. DES TROIS VOIES : 5,7 ha.
ZI. MARIAGE DES BRUYÈRES : 82,4 ha.

GENAS 241 ha.

EVEREST PARC : 44 ha.
GENAS PARC AFFAIRES : 27 ha.
MI-PLAINE : 170 ha.

SAINT-BONNET-DE-MURE 131 ha.

ZI. DU BOIS ROND : 106 ha.
ZAC. DU CHANAY : 25 ha.

COLOMBIER-SAUGNIEU 254 ha.

AÉROPORT SAINT EXUPÉRY : 231 ha.
ZA. COLOMBIER-SAUGNIEU : 23 ha.

TOUSSIEU 36,5 ha.

PARC D'ACTIVITÉS LE REGAIN : 9,5 ha.
ZAC. DU BOIS CHEVRIER : 27 ha.

SAINT-LAURENT-DE-MURE 78,5 ha.

ZA. LES MARCHES DU RHÔNE : 59,7 ha.
ZA TERRE VALET : 18,8 ha.

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU 97,7 ha.

LES QUATRE CHÊNES : 9,5 ha.
GARE D'HEYRIEUX : 2,8 ha.
LES PRÈS DE CHARMY : 1,8 ha.
ZA. DES PORTES DU DAUPHINÉ : 86,4 ha.

La CCEL a renouvelé son engagement dans le projet Ecomobilité Est Lyonnais, dont la mise en œuvre est prolongée entre avril 2018 et mars 2021. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Marketing territorial

Cette démarche a été lancée en 2016, en partenariat avec la CCI. Plusieurs séminaires, associant la commission Développement économique, ont permis d'identifier des stratégies filière : exemplarité de la filière matériaux en économie circulaire, innovation à la pointe du secteur-transports logistique, dynamisation de la chaîne de valeur aéraulique-frigorifique-thermique, promotion des potentiels agricoles et agroalimentaires.

Pour asseoir sa notoriété, un plan d'action a été établi par les commissions Développement Économique et Communication, avant de recueillir une décision favorable du conseil communautaire en décembre 2019 qui reprend un certain nombre d'actions définis aux côtés du monde économique :

- Réalisation d'un support de promotion à destination des entreprises
- Recueil de témoignages d'entreprises phares du territoire («success stories»)
- Mise en place d'un réseau économique d'« ambassadeurs économiques » du territoire
- Poursuite de la constitution de réseaux territoriaux d'entreprises
- Renforcer les synergies avec les pôles de compétitivité, les clusters et les structures assimilées
- Amélioration de l'attractivité du territoire pour les ressources humaines
- Actions concertées avec les entreprises pour l'ouverture de nouvelles liaisons à l'international depuis Saint-Exupéry
- Création d'outils dédiés au rayonnement

territoire d'envol
LYON - SAINT EXUPÉRY

Développement

Animation économique

La CCEL appuie également, à travers l'attribution de subventions, les associations d'entreprises. Ansi elle travaille aux côtés de l'AIRM, Mi-Plaine Entreprises et RE2M (créée en 2018), pour la réalisation d'actions collectives dans divers domaines (économie circulaire, mobilité, etc.).

Politique locale du commerce

Une démarche collaborative a été engagée, avec les communes et le concours de la CCI, afin de définir les quatre domaines d'intervention de l'intercommunalité.

Mise en œuvre d'une stratégie commerciale

• Assurer une veille active sur les évolutions du commerce avec la mise en place de l'urbanisme commercial et des dynamiques commerciales ;
• Évaluer les potentiels de développement de l'appareil commercial (activités, types de surfaces, localisations, etc.) ;
• Définir les principes directeurs permettant d'orienter le développement commercial du territoire ;
• Identifier des localisations préférentielles pour les développements commerciaux et les conditions d'implantation ;
• Assurer une gouvernance intercommunale des implantations « structurantes ».

Améliorer l'environnement commercial

• Mise en place, gestion et entretien d'équipements de signalétique pour les commerces et services en centralité ;
• Définition de référentiels communs pour améliorer et homogénéiser certaines pratiques d'affichage publicitaire et promotionnel.

Renforcer l'offre d'accueil

• Réaliser des études stratégiques sur la création, le renforcement et la restructuration de linéaires et d'ensembles commerciaux.
• Engager des actions de promotion à l'échelle du territoire intercommunal.

Soutenir et animer le tissu commercial

• Coordonner les ouvertures dominicales, notamment dans les conditions prévues par loi n° 2015-990 du 6 août 2015.
• Piloter des actions à rayonnement intercommunal.

Pour respecter la loi, la CCEL dispose de 4 aires des gens du voyage : l'aire de séjour de Genas (16 emplacements) ; l'aire de passage de Saint-Bonnet-de-Mure (35 emplacements) ; l'aire de grand passage de Saint-Laurent-de-Mure (120 emplacements) et le terrain familial de Saint-Laurent-de-Mure (12 emplacements).

Amélioration de l'habitat dans le parc privé

Poursuite du partenariat avec SOLIHA pour améliorer les logements anciens des ménages modestes, sur le thème de l'adaptation pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, ainsi que celui de la réhabilitation pour réaliser des économies d'énergie.

73 prises de contact
29 visites diagnostics
17 dossiers subventionnés par la CCEL dont 5 pour des travaux d'adaptation (mise en place d'un monte-escalier, adaptation de la salle de bain, ...) et 12 pour des travaux énergétiques, (mise en place d'une pompe à chaleur, isolation des murs par l'extérieur, ...
365 899 € TTC de travaux engagés au total sur le territoire
189 386 € de subventions accordées dont 45 160 € apportés par la CCEL
43% de gain moyen des opérations d'amélioration des performances énergétiques
2 ateliers collectifs sur le thème de l'adaptation de l'habitat pour une meilleure autonomie de l'occupant et l'amélioration de la performance énergétique grâce à des travaux et aux écogestes.

Adhésion à la nouvelle Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE69), portée par les EPCI du Nouveau Rhône.
Un projet de service territorial de la transition énergétique s'est créé en 2019 sous la forme d'une structure départementale dédiée à la transition énergétique sur le Nouveau Rhône.
Ce nouveau service gratuit pour habitants de la CCEL permet notamment :
• de renseigner gratuitement les particuliers et les copropriétés sur toutes les questions liées à l'énergie et aux aides financières, grâce à des permanences physiques et téléphoniques.
• d'accéder à un site web riche en ressources documentaires
• d'assister à divers évènements comme la visite d'un site d'habitat rénové ou équipé de systèmes d'énergies renouvelables, une balade thermographique sur un quartier.

Développement

Habitat

La compétence habitat de la CCEL se décline principalement à travers des actions de soutien à la production de logements sociaux (par l'octroi aux bailleurs de subventions et de garanties d'emprunt) ; par la mise en place d'une stratégie foncière ; par le soutien à des actions d'amélioration au sein du parc privé ancien et via la politique d'accueil des Gens du Voyage.

Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logement social

Il s'agit du dossier phare du service habitat pour l'année 2019. Après une dizaines de réunions, la CCEL a pu mettre en place les nouvelles dispositions de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 :

Mise en place de la Conférence intercommunale du logement, qui définit et suit la mise en œuvre des orientations en matière d'attribution de logements sociaux.

Elaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs, qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

L'offre nouvelle de logements aidés

La CCEL a fait bénéficier les usagers de son territoire d'un soutien important concernant l'offre nouvelle de logements aidés.

• 5 opérations subventionnées pour un montant total de 168 500 €, soit la construction de 67 logements aidés dont 36 subventionnés (26 PLUS et 10 PLAI).
• 7 opérations garanties pour un montant total de : 5 033 929 €, soit la construction de 44 logements aidés
• 7 livraisons de logements aidés sur les communes de Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Laurent-de-Mure et Genas.
• 29 nouveaux logements aidés réservés à la CCEL.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La CCEL entre dans le champ de cette obligation.

Plan Climat Air-Énergie

Le PCAET doit coordonner les initiatives des divers acteurs du territoire, sur les enjeux suivants :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, pour diminuer l'empreinte écologique du territoire, notamment son impact sur le changement climatique,
- la réduction de la consommation énergétique (en particulier fossile),
- le développement des énergies renouvelables,
- l'adaptation du territoire au changement climatique, afin de réduire sa vulnérabilité.

Le diagnostic PCAET réalisé par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise en 2019 a notamment mis en évidence plusieurs points saillants :

- Le transport routier (déplacements en voiture et poids lourds) sur le territoire de la CCEL est le secteur qui consomme le plus d'énergie (787 GWh estimés en 2016, soit environ 52%) et rejette le plus de GES (58% des émissions).
- Les autres secteurs les plus consommateurs d'énergie sont les secteurs résidentiels (21%), du fait de la prédominance des logements individuels et « tertiaire » (entreprises, 18%), du fait du dynamisme économique. Ils sont responsables respectivement de 12% et de 11% des émissions de GES.
- La facture énergétique du territoire (coût correspondant à l'énergie consommée sur le territoire par l'ensemble des acteurs) s'élève à 165 M d'euros par an.

Les Étapes du PCAET :

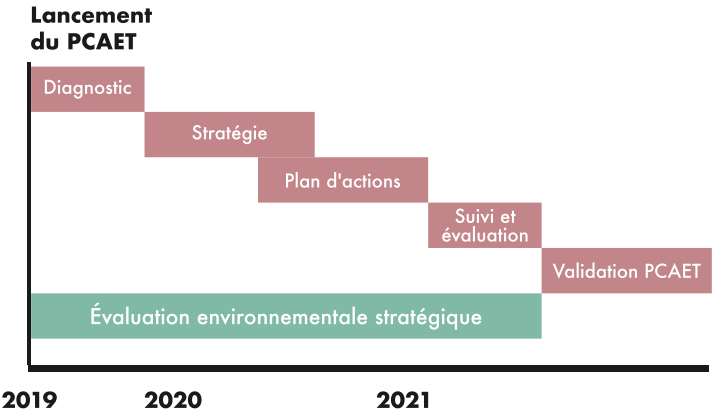

Une carte évaluant la cyclabilité des principaux itinéraires intra et inters communaux a été produite. Cette carte est accessible sur le site internet de la CCEL à l'adresse :

ccel.fr/2020/carte-de-cyclabilite

La compétence développement durable de la CCEL se décline dans trois principaux champs : La stratégie pluriannuelle de Mobilité, établie par les instances communautaires en 2019 ; L'engagement, en 2019 également, de la CCEL dans la construction d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la protection et la mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles.

Développement

Mobilité & environnement

Mobilité

La stratégie et la nouvelle mouture définitive du plan d'actions Mobilité 2019-2022 ont été actées par le conseil communautaire en octobre 2019, dans le prolongement de l'étude « Accessibilité et mobilité CCEL 2018 » réalisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, un plan d'actions a été validé et concerne le développement de 4 thématiques :

- Usage du vélo
- L'auto-partage
- L'auto-stop organisé
- Les transports en commun

Entre 2019 et 2022, ce programme représente un montant total de dépenses de 1 382 234 €.
Son financement pourrait mobiliser des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et du Pôle Métropolitain.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Renouvellement de la participation au Plan de sauvegarde de l'œdicnème criard
Ce programme partenarial est établi sur 3 ans (2018-2020), avec la CAPI, la Métropole, la CCPO et plusieurs associations. Le plan d'actions doit permettre de contribuer à la protection de cette espèce à travers des mesures mutualisées de compensation environnementale (participation CCEL de 10 000 € environ par an).

Soutien à l'Association Française d'Etude des Ambroisies (AFEDA)
La CCEL confirme son appui aux actions et études menées par cette association (subvention d'un montant de 2 500 € en 2019), dont les résultats sont reconnus à l'échelle internationale

Soutien à l'association Groupement de Défense Sanitaire du Rhône (GDS)
Une subvention d'un montant de 600 € pour soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique pour l'exercice 2019-2020 (du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)

La CCEL participe au Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)
Cette démarche s'étend sur une durée de 7 ans (2016-2022). Elle doit favoriser la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces dernières constituent des compensations financières versées aux exploitations agricoles qui s'engagent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

ZA Agricole de Colombier-Saugnieu

En 2016, la CCEL a engagé une étude de cadrage et de faisabilité concernant l'aménagement d'une zone d'activité agricole à Colombier Saugnieu.
Ce travail propose un schéma général d'aménagement et de développement d'une «vitrine» de l'agriculture locale, créant des conditions favorables au maintien et au développement d'exploitations sur notre territoire.
Plusieurs objectifs sont partagés par la CCEL et la commune de Colombier Saugnieu :

Constituer un pôle économique, soutenant le développement d'entreprises agricoles et améliorant leur organisation et leurs performances. La zone d'activité a vocation à offrir des solutions à des besoins divers (transferts d'exploitation ne répondant plus aux normes ou évoluant dans des conditions techniques inadaptées, installations de jeunes entreprises...).

Assurer la vocation agricole à long terme de la zone, en se dotant des outils juridiques qui permettront d'éviter des phénomènes de spéculation sur l'immobilier et empêcher une occupation uniquement résidentielle du site.

Réaliser une opération exemplaire, constituant un modèle de référence en zone d'activité agricole, potentiellement reproductible dans d'autres communes de la CCEL.

L'intérêt de cette démarche et son caractère innovant ont été soulignés par le PSADER PENAP ; ce dispositif ayant accordé à la CCEL une subvention représentant 80% du montant de la prestation.

Le site initialement pressenti pour développer ce concept étant soumis à une réelle dureté foncière, la CCEL, en lien avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, a recherché d'autres sites pilotes.
Deux périmètres ont ainsi été identifiés à Colombier Saugnieu (3,5 et 5 ha).

Développement

Politiques agricoles

L'action de la CCEL poursuit plusieurs ambitions : soutenir l'implantation, le développement et l'innovation des entreprises agricoles et préserver les potentiels naturels et le cadre de vie de notre territoire.

Développement agricole

La CCEL a conclu une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône, prévoyant un financement à hauteur de 8 602 €, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 et tournée autour de 3 enjeux :

Ancrer l'activité agricole dans le territoire : analyser le potentiel commercial et « producteurs » pour la création d'un deuxième point de vente collectif, accompagner le projet de création d'une zone d'activités agricole dans un site approprié

Encourager le renouvellement des exploitations : initier une dynamique en faveur de l'installation par différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement des cédants et des repreneurs potentiels

Améliorer la prise en compte de l'activité agricole : remise à jour des préconisations techniques sur les aménagements routiers, réponse aux sollicitations des acteurs locaux

Politique PENAP

Les 5 dossiers concernant la CCEL ayant reçu un avis favorable durant les trois derniers appels à projets (2018-2019) représentent un montant total de 34 907€ de subventions par le Département

- Amélioration du suivi de la qualité du blé – 2019 - CUMA Les Robins des Champs - Genas
- Achat d'un semoir à couverts végétaux - 2019 - SARL de la Croix d'Azieu – Genas
- Mise en place d'un atelier de conditionnement de produits végétaux – 2019 - Florian Barge – Genas
- Élargissement de la gamme de produits de la filière Robins des champs – 2019 - CUMA Les Robins des Champs – Genas
- Construction d'une stabulation pour vaches laitières et création d'un point de vente – 2019 - EARL du Bon accueil – Genas

Dans le cadre d'un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon), la CCEL a confié à cette dernière la réalisation du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial, ainsi qu'une mission d'accompagnement de la CCEL entre 2019 et 2020.

Définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement urbain

L'article L5214-16 du CGCT énonçait que les EPCI doivent préciser l'intérêt communautaire pour certaines de leurs compétences avant le 31 décembre 2018.
La CCEL est concernée au titre de ces obligations pour les compétences « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » et « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».
Une réflexion a été menée depuis 2017 et a conduit à l'établissement d'une note méthodologique, qui a fondé la décision du conseil communautaire.
L'action de le CCEL pourra ainsi s'inscrire dans deux types de situation :

Soutien aux initiatives locales :
Les communes engagent des projets d'aménagement complexes, ou peuvent être confrontées à des initiatives privées, qui contribuent à restructurer leur centralité ou à impacter significativement leur territoire.
Ces opérations mêlent divers champs d'intervention (habitat, commerce, voirie et espace public, urbanisme et aménagement urbain, mobilité, transports collectifs, réseaux, ...) dont la majorité relève des compétences intercommunales.
La CCEL peut financer des études de faisabilité, préalables aux phases opérationnelles, permettant :
· D'organiser une cohérence des futurs investissements communaux, intercommunaux, voire privés,
· De garantir la qualité globale des projets et leur intégration satisfaisante dans le tissu urbain.

Maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes :
Cette nouvelle faculté a été ouverte par la délibération de décembre 2018.
La CCEL peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes au regard de critères structurants :
• De leurs enjeux et objectifs (concordance avec le projet de territoire et les actions intercommunales...)
• De leurs retombées (emploi, capacité résidentielle, renforcement des infrastructures et des équipements, ...) à l'échelle du territoire intercommunal
• Du montant élevé des investissements prévisionnels
• De modalités de réalisation complexes (projet phasé sur le long terme, schémas contractuels faisant intervenir de multiples partenaires, ...)

La CCEL constitue l'instance de référence pour diverses démarches de planification stratégique. Elle assure également des missions opérationnelles, à travers un service autorisation du droit des sols (ADS) mutualisé.

Développement

Urbanisme

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires revêt une réelle portée prescriptive pour les collectivités et groupements infrarégionaux. Les documents d'urbanisme élaborés par les communes et les EPCI devront en effet être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Contribution au SRADDET

La CCEL a rappelé dans sa contribution de décembre 2017 sa volonté de promouvoir un développement harmonieux et équilibré de son territoire, confortant son attractivité, ce qui suppose notamment :

- De bénéficier des infrastructures et des solutions de mobilités adaptées à l'accroissement des flux humains et économiques.
- De se fixer des objectifs ambitieux, concernant la nature des activités économiques accueillies.
- De ne pas porter atteinte à l'environnement et à la qualité du cadre de vie.

Contribution au débat du NFLLT

Le conseil communautaire a adopté une contribution, déposée auprès de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), structurée autour de 3 enjeux :

Le renforcement de la gare de Saint Exupéry

L'indispensable réouverture de la gare de Toussieu-Chandieu

La nécessité de réinterroger la réalisation de certaines infrastructures : Divers projets ferroviaires, connexes au NFLLT, peuvent également être mis en question à l'occasion du débat public, notamment la création d'une plateforme de fret multimodal sur le site de la « Pastille A », au croisement des tracés prévus du CFAL Nord et de la LGV Lyon-Turin (au Sud de la plateforme aéroportuaire).

Projets urbains

La direction des Projets Urbains gère les voiries communautaires en élaborant et en mettant en œuvre les programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels en matière de voirie en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations de création ou de grosse réhabilitation des infrastructures. Les équipes sont chargées d'expertiser et suivre les projets et aménagements réalisés en vue de leur gestion ultérieure par la CCEL. La direction représente la maîtrise d'ouvrage CCEL auprès des partenaires dans le domaine de la voirie. Le service voirie est chargé d'entretenir les 500 km de voiries communautaires et communales ainsi que les chemins ruraux, et pistes cyclables, pour assurer la sécurité des usagers.

36 Voirie
40 Entretien
42 Système d'Information Géographique

Colombier-Saugnieu

1 **Rue du Brésin** • 15 721 €
Travaux de plantations d'espaces verts suite à la requalification de la voirie.

2 **Chemin des Charretières** • 35 850 €
Remise en état du chemin et pose d'une barrière.

3 **Chemins divers** • 38 561 €
Remise en état des chemins ruraux.

4 **Impasse des Chênes** • 19 898 €
Réaménagement du fond de l'impasse.

5 **Place du Dauphiné** • 76 215 €
Achèvement de la Phase 1 de la requalification de la place du Dauphiné et de la rue des commerces.

6 **Impasse de la Prairie** • 22 499 €
Travaux de plantations d'espaces verts à la requalification de la voirie.

7 **Rue des rivosières** • 324 809 €
Réaménagement de la voirie.

Genas

8 **Place de la Boutasse** • 365 207 €
Réaménagement de la place de la Boutasse avec la création d'un square.

9 **Rues Gambetta et Bergerie** • 71 724 €
Études sur le réaménagement des deux voiries.

10 **Impasse Coquet** • 12 850 €
Étude sur le réaménagement de l'impasse.

11 **Rue de la Liberté** • 13 992 €
Étude de requalification de la rue.

12 **Rue du Repos** • 181 878 €
Achèvement du réaménagement avec travaux de plantation d'espaces verts.

13 **Rue Pasteur** • 16 173 €
Création d'un plateau surélevé.

Jons

14 **Chemin de la Fontaine** • 57 746 €
Travaux de plantation d'espaces verts.

Pusignan

15 **Route Nationale** • 392 255 €
Requalification de la rue entre la place de la Bascule et l'Equinoxe.

16 **Place du Vallon** • 79 579 €
Travaux de plantations et de pose de mobilier urbain.

Saint-Bonnet-de-Mure

17 **Bassin sous la Cote** • 402 702 €
Création d'une voie nouvelle et d'un parking.

18 **Chemin de Dormon** • 36 251 €
Élargissement et reprise des accottements.

19 **Place du Mail** • 17 775 €
Étude de réaménagement de la place entre la rue du 11 novembre et la RD 306.

20 **Parking de l'Église** • 96 605 €
Réaménagement du parking de l'église.

Saint-Laurent-de-Mure

21 **Rue des docteurs Vacher** • 44 293 €
Création d'un parking.

22 **Route d'Heyrieux** • 13 097 €
Travaux de plantations d'espaces verts suite à la requalification de la voirie.

23 **Avenue du Mont Blanc** • 51 200 €
Création de trottoirs et de stationnement.

24 **Impasse du Plâtre** • 13 669 €
Reprise de l'impasse en enrobé.

Saint-Pierre-de-Chandieu

25 **Abords de la mairie** • 387 345 €
Réaménagement global des abords de la mairie.

26 **Rue Boileau** • 50 355 €
Reprise des trottoirs (phase 1).

27 **Centre Bourg** • 924 288 €
Requalification de la Place Charles de Gaulle entre la mairie et le chemin sous vignière.

28 **Cros Cassier** • 12 193 €
Plantation d'espaces verts.

29 **Avenue Amédé Ronin** • 45 498 €
Travaux de plantations d'espaces vert suite à la requalification de la voirie.

30 **Chemin de la Madone** • 18 720 €
Travaux de plantations d'espaces vert suite à la requalification de la voirie.

31 **Rue de Frindeau** • 62 103 €
Réaménagement de la voie.

Toussieu

32 **Grande Rue** • 42 581 €
Création d'un cheminement piéton entre le lotissement.

33 **Giratoire Bonnetière** • 61 729 €
Reprise en totalité du giratoire de Bonnetière.

ZAE

34 **Saint-Laurent-de-Mure** • 439 349 €
Requalification de l'avenue du Maréchal Juin.

35 **Genas** • 35 893 €
Travaux de plantation d'espaces verts rue Jean Rostand.

36 **Études des ZAE** • 83 284 €
Démarrage des études sur la requalification de 5 ZAE : Satolas Green, Mi-Plaine, Chanay et Portes du Dauphiné.

Projets urbains

Voirie

Principales actions d'investissement

Le service qui s'occupe des voiries communautaires est composé de 7 ETP pour un budget total de 6 644 125 € TTC en investissement et 3 926 316 € TTC en fonctionnement.

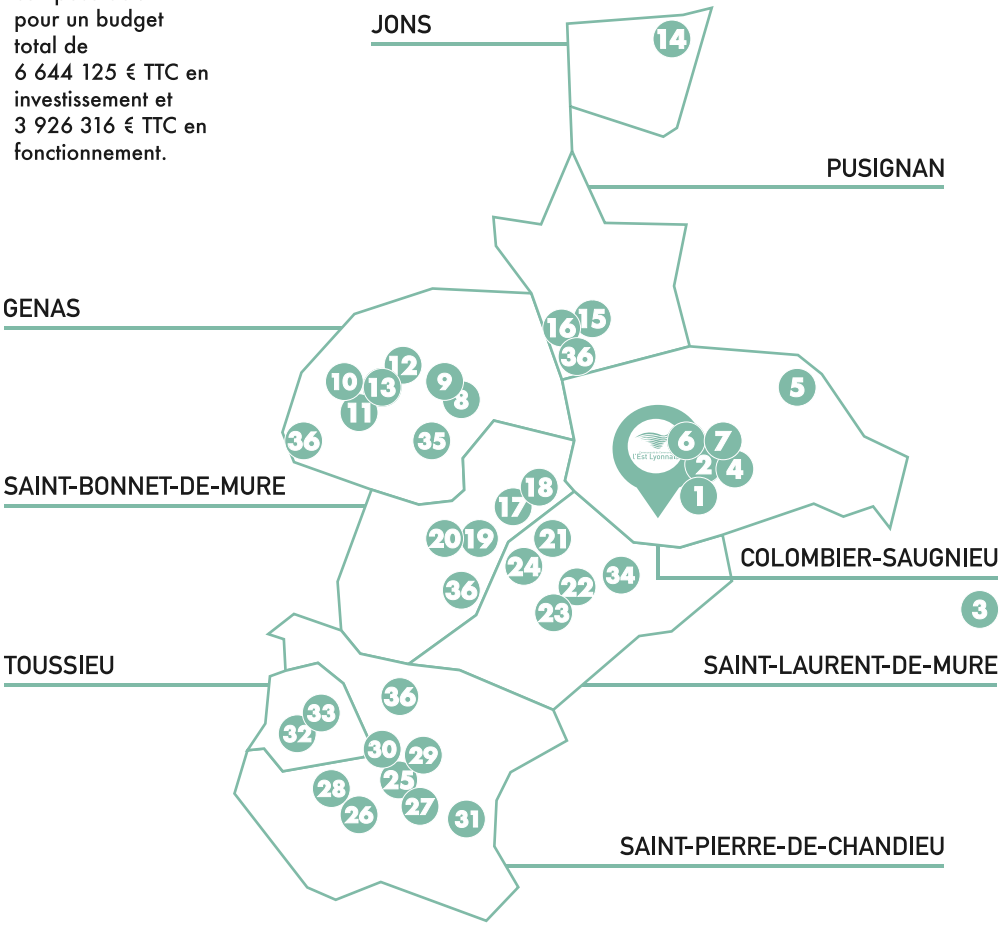

Règlement de voirie

La CCEL a finalisé la rédaction du règlement de voirie qui permet de donner un cadre à son action au titre de cette compétence.

Les objectifs du règlement de voirie reposent sur une approche globale des interventions sur la voirie :

Organisation du document en deux parties distinctes, (dispositions administratives et dispositions techniques)

Présentation des différentes formalités (Accords techniques et permissions de voirie) et l'organisation de chacune d'entre elles.

Distinction entre les pouvoirs de conservation et de gestion détenus par le président de la CCEL et les pouvoirs de police du maire.

Incorporation des modalités d'organisation de travaux, de protection des ouvrages annexes de la voirie.
Prise en compte des riverains et usagers.

Les questions, remarques et observations émises à la suite des réunions de préparation, ainsi que les réponses apportées, ont permis de rédiger le projet de règlement définitif, puis de le présenter pour avis à la deuxième réunion de la commission consultative dument convoquée présidée par le Vice-Président délégué à la voirie, le 10 septembre 2019.

Le règlement de voirie a été approuvé par le conseil communautaire de la CCEL du 15 octobre 2019, sous la délibération n°2019-10-9.

L'arrêté du président n°C-2019-10 du 29 octobre 2019, a rendu les dispositions applicables au 1er novembre 2019.

Projets urbains

Voirie

Actions d'entretien des services

En matière de voirie, la CCEL assume l'ensemble des obligations et prérogatives de la commune. Cette dernière demeure toutefois propriétaire de la voirie.

Les services de la CCEL en matière de voirie

- Gestion et entretien des biens remis
- Prescriptions relatives aux chantiers nécessitant l'ouverture d'une tranchée
- Implantation d'ouvrages, de mobiliers ou de palissades
- Constructions d'entrées charretières
- Remise en état des lieux suite à tous travaux de construction et/ou de démolition
- Tous travaux affectant le sol et sous-sol du domaine communautaire
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Délivrance des permissions de voirie
- Délivrance des accords techniques préalables
- Délivrance des arrêtés d'alignement

Le périmètre que l'entretien comprend

- Voies inscrites au tableau de classement des voies communales de chaque commune. Sont à considérer l'emprise des voies communales et de leur dépendance : accotements, talus (soutenant la voirie uniquement), fossés, pistes et bandes cyclables et ouvrages d'art.
- Chemins ruraux
- Les arbres d'alignements (en ZI/ZA)
- Les espaces verts de voirie (en ZI/ZA) inventoriés dans le SIG communautaire
- Les dispositifs de signalisation tricolore (en ZI/ZA)
- Tous dispositifs relatifs à la collecte, l'écoulement et l'infiltration de l'eau pluviale (puits, réseaux, bassins...)

La CCEL a débarassé
en 2019
pour 1682,89 tonnes
de dépôts sauvages
dont 24 dépôts
amiantés pour un
total de
355 451,46 € TCC.

Évolution des dépôts sauvages collectés en tonne

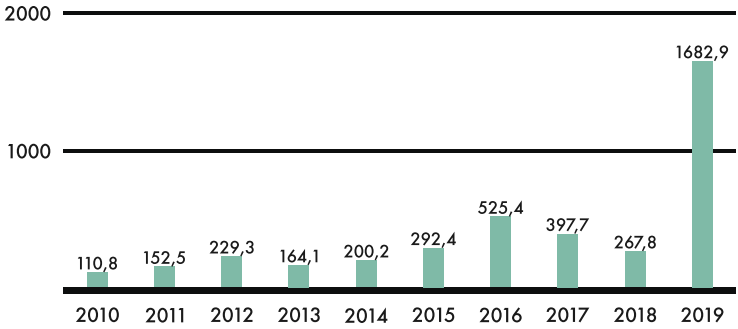

La CCEL a étudié diverses solutions qui ont été mises en place dès 2018 et qui sont en cours de développement pour lutter contre ces dépôts :

- Pose d'appareils photos pour chaque commune (gestion par les Polices Municipales)
- Mise en place de panneaux d'interdictions au niveau des entrées des chemins ruraux
- Mise en place de barrières aux entrées de certains chemins ruraux

Projets urbains

Entretien

La CCEL assure la propreté urbaine (balayage mécanique) pour les voiries communautaires (en agglomération) et les ZAE (Zones d'activités économiques) sur un total de 195 km pour le compte des communes de Genas, Pusignan, Saint-Laurent de Mure, Saint-Bonnet de Mure, Saint-Pierre de Chandieu et Toussieu.
Les communes de Colombier-Saugnieu et Jons assurent en propre ce service par le biais d'un financement direct de la Communauté de Communes.

Démoussage

Pour réaliser le démoussage au niveau des trottoirs en zone urbaine, plusieurs techniques sont possibles :

- Démoussage par vapeur d'eau avec évacuation des déchets (idéal toute l'année, hors hiver en période de gel)
- Démoussage par raclage des surfaces avec évacuation des déchets et traitement thermique (technologie flamme - brulage)
- Démoussage par pulvérisation de produits bio (à base d'essence de géranium) et passage de nettoyeur haute pression au bout d'un mois.

La CCEL a réalisé plusieurs tests début 2019, afin de trouver la solution la plus adaptée et la plus pérenne. La solution retenue a été le démoussage par raclage des surfaces avec évacuation des déchets et traitement thermique (technologie flamme - brulage). Cette technique pouvant être pratiquée toute l'année garantie une efficacité sur plusieurs saisons.

Sur l'ensemble des communes, 32 789 mètres linéaires de trottoirs ont été traités en fin d'année 2019, pour un montant de 120 192,34 €TTC.

La CCEL a mis en œuvre un SIG avec pour objectifs de répondre à des besoins internes et fournir des services aux communes, comme la consultation du cadastre.
L'EPCI a renforcé son dispositif SIG, avec le recrutement d'un géomaticien et donc la création d'un service à part entière.

Amélioration et diffusion

Voirie-Nettoyage-Propreté-Espaces verts
Suivi et développement des référentiels métiers voies filaires, espaces verts, plans topos
Améliorer les informations patrimoniales via la réception des plans de recollement
Accompagner les études de projet et recueillir les informations à intégrer à la base SIG

Urbanisme-Habitat
Accompagner des communes dans la diffusion de leur PLU au format CNIG 2017 sur SIG et GPU
Contribuer à la mise à jour cartographique durant une modification ou mise à jour partiel du PLU
Associer les informations réglementaires et obligatoire au SIG (PLU, SUP, ADS)
Poursuivre l'animation autour de l'adresse
Aider à la contribution d'un observatoire de l'habitat et du foncier

Développement durable et mobilité
Intégrer et exploiter les données environnementales et de protection de la biodiversité
Diffuser les référentiels des exploitations agricoles (RPG) selon les niveaux de licence
Contribuer au Schéma de Mobilité 2019-2022

Développement économique
Cartographie des ZI et ZA sur site internet (Observatoire CCI-DDT)

Eaux et assainissement
Mise en place de référentiels des réseaux d'eaux et d'assainissement des communes
Participer à la reprise de compétences de la CCEL en 2026
Elaborer une stratégie de géodetection

Projets urbains

Système d'Information Géographique

Un SIG est d'abord un système d'information : un ensemble organisé d'éléments qui permet de grouper, de classifier, de traiter et de diffuser de l'information sur des objets localisés dans l'espace.
Il se compose de deux outils : le premier utilisant des données permettant de connaître la forme et la localisation dans l'espace de ou des objets observés et le second exploitant des données alphanumériques permettant de décrire les objets géographiques, d'en connaître des caractéristiques qualitatives et/ou quantitatives.

Administration et développement

Portail
Gestion du site sig.ccel.fr (contenu, organisation, cartes, bibliothèque)
Évaluer et proposer de nouvelles applications web, à partir des autres outils

Logiciel Arcopole Pro
Répondre aux mesures d'informations géographiques, changer les symbologies, améliorer les fiches de consultation, création ou suppression des comptes utilisateurs, corriger les bugs de niveau 1 et 2 de certaines fonctionnalités

QGIS
Mettre à jour des données métiers
Proposer des cartographies thématiques en pdf ou format image- assurer les sorties papiers de certains projets cartographiques

Logiciels métiers
Administration des cartes diffusées des interfaces métiers
Chercher des nouvelles solutions technologiques
Ouverture de la base SIG vers des applications d'autres éditeurs

Communauté de Communes
l'Est Lyonnais

Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
Aéroport Saint-Exupéry · 40 rue de Norvège · 69125 Colombier-Saugnieu
Tél. : 04 72 79 05 34 Mail : accueil@ccel.fr
ccel.fr